



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

2080!

Distr. LIMITEE  
IPCT.174(SPEC.)  
14 janvier 1993  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**TABLE RONDE DES CENTRES AFRICAINS DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT**

**7-9 septembre 1992**

**BULAWAYO (ZIMBABWE)**

**RAPPORT\***

Organisée par

**L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)**

en coopération avec

**L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA)**

et

**LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAFD)**

---

\* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

**ABREVIATIONS**

- BADEA - Banque arabe pour le développement économique en Afrique
- BAfD - Banque africaine de développement
- BSPI - Bureau(x) du service de promotion des investissements
- CCI - Centre du commerce international
- CEA - Commission économique pour l'Afrique
- CEDEAO - Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CFTC - Commonwealth Fund for Technical Cooperation
- CNUCED - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- CPI - Centre(s) de promotion de l'investissement
- DII - Division de l'investissement industriel
- IED - Investissement étranger direct
- ONUDI - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- OUA - Organisation de l'Unité africaine
- RPIA - Réseau de promotion de l'investissement en Afrique
- SFI - Société financière internationale
- ZEF - Zone d'échanges préférentiels

**TABLE DES MATIERES**

	<u>Page</u>
I. SOMMAIRE	4
II. INTRODUCTION	5
III. OBJECTIFS DE LA TABLE RONDE	6
IV. ORGANISATION DE LA TABLE RONDE	7
V. CONCLUSIONS	10
Première discussion : Conditions préalables à satisfaire pour attirer l'investissement étranger - le climat l'investissement	10
Deuxième discussion : Identification, formulation et sélection des projets	11
Troisième discussion : Promotion des projets	13
Quatrième discussion : Etudes de faisabilité et financement	14
Cinquième discussion : Création d'un service du réseau mondial d'investissement	15
VI. RECOMMANDATIONS	17
<b>ANNEXES</b>	
I. PROGRAMME	19
II. LISTE DES PARTICIPANTS	21
III. GLOSSAIRE DE TERMES UTILISES DANS LES ACTIVITES D'IDENTIFICATION, FORMULATION ET PROMOTION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT	28
IV. LISTE DES PROJETS	32
V. REPERTOIRE DES BUREAUX DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DE L'ONUDI	34

**TABLE RONDE DES CENTRES AFRICAINS DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT  
7-9 SEPTEMBRE, BULAWAYO (ZIMBABWE)**

**I. SOMMAIRE**

La Table ronde des centres africains de promotion de l'investissement (CPI) a été organisée par l'ONUDI en collaboration avec l'OUA et la Bafd à Bulawayo (Zimbabwe), du 7 au 9 septembre 1992.

Son principal objectif était de réunir des représentants de CPI africains et de bureaux du Service de promotion des investissements de l'ONUDI (BSPI) en vue de mettre en place un réseau de promotion de l'investissement qui permettrait d'accroître la mobilisation des ressources financières destinées à l'Afrique notamment par l'adoption de la méthodologie et des instruments qu'emploie l'ONUDI pour mener à bien ses activités dans ce domaine. Vingt-sept projets d'investissement ont d'autre part été examinés avant de faire l'objet d'une campagne de promotion par l'intermédiaire des BSPI de l'ONUDI.

Ont assisté à la Table ronde 71 participants, dont des représentants d'une vingtaine de CPI africains, de 5 BSPI de l'ONUDI ainsi que d'organisations régionales et sous-régionales africaines et d'organismes multilatéraux.

La Table ronde a recommandé entre autres :

- Que les gouvernements africains oeuvrent activement à l'instauration d'un climat favorable à la mobilisation de ressources financières locales et étrangères à investir;
- Que la promotion de l'investissement soit stimulée par la mise en place ou le renforcement de centres de promotion de l'investissement ayant de préférence un statut d'organes autonomes à caractère polyvalent;
- Qu'un système uniforme soit adopté pour la formulation, la sélection et la promotion de projets d'investissement, à savoir celui de l'ONUDI avec ses méthodologies et logiciels;
- Que l'ONUDI aide les CPI africains à développer leurs capacités et à promouvoir des projets d'investissement précis;
- Que soit mis en place un réseau de promotion de l'investissement qui réunirait les CPI africains, le réseau existant de l'ONUDI (la Division de l'investissement industriel et ses 10 BSPI) et d'autres organisations et institutions financières intéressées. Ce Service du réseau mondial d'investissement (SRMI) aurait pour principaux objectifs de :
  - Favoriser les communications et l'échange de renseignements entre ses membres;
  - Encourager l'échange de renseignements et la coopération entre le réseau et les autres organismes qui s'occupent d'investissement dans le monde entier;
  - Promouvoir des projets d'investissement en Afrique en renforçant la mobilisation des ressources grâce aux services qu'il propose.

## II. INTRODUCTION

La Table ronde des centres africains de promotion de l'investissement qui s'est tenue à Bulawayo (Zimbabwe), du 7 au 9 septembre 1992, a été organisée par l'ONUDI dans le cadre du Programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA) en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Banque africaine de développement (BAFD). Elle a constitué la contribution de l'ONUDI à la sixième Foire panafricaine.

L'objectif principal de cette Table ronde, la première du genre, était de réunir les représentants de centres de promotion de l'investissement (CPI) et ceux d'autres organismes analogues d'un grand nombre de pays d'Afrique et de procéder à cette occasion à des échanges de vues sur la manière d'associer ces centres au réseau existant de l'ONUDI, à savoir ses bureaux du Service de promotion de l'investissement (BSPI), implantés en Allemagne, Autriche, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Italie, Japon, Pologne, République de Corée et Suisse et coordonnés par la Division de l'investissement industriel (DII) de l'ONUDI à Vienne. De nouveaux BSPI devraient prochainement être ouverts au Portugal et dans d'autres pays. D'autre part, l'ONUDI a également deux centres de coopération industrielle à Moscou et Beijing respectivement.

La Division de l'investissement industriel (DII) de l'ONUDI et son réseau de BSPI aident les pays en développement, dans le respect de leurs politiques et de leurs priorités, à améliorer le climat et à renforcer les cadres juridique et institutionnel de la promotion de l'investissement local et étranger direct. Elle aide ces pays à développer la production industrielle de leurs secteurs public et privé en recourant à toutes les formes possibles de coentreprise industrielle à vocation commerciale entre investisseurs locaux et partenaires étrangers, par une mobilisation des ressources financières, techniques, de gestion et autres nécessaires, soit à l'aménagement de nouvelles unités de production, soit à la modernisation et au développement de celles qui existent déjà. Les activités de l'ONUDI dans ce domaine couvrent l'identification, la formulation, la sélection, la promotion et la réalisation de projets d'investissement.

La Table ronde s'est donc donné pour objectif d'informer les participants de l'approche et de la méthodologie retenues par l'ONUDI pour promouvoir l'investissement et de leur faire connaître les outils qu'elle emploie à cet effet.

On espère qu'à l'issue de la réunion de Bulawayo et d'autres rencontres de ce genre, l'ONUDI et les CPI africains auront la même conception des questions de promotion de l'investissement et employeront, dans toute la mesure du possible, les mêmes méthodologies et outils pour la formulation, la sélection et la promotion des projets d'investissement. L'uniformité recherchée permettra d'assurer une promotion plus rapide et plus efficace des projets d'investissement conçus par les CPI africains. Elle débouchera aussi sur une promotion permanente des projets, chaque projet bénéficiant de tout le temps nécessaire pour être promu correctement, au lieu que soient sélectionnés, formulés et promus dans un délai relativement bref de nombreux projets dans l'unique but de respecter les dates de programmes distincts de promotion d'investissement industriel avec les réunions qu'ils exigent.

### III. OBJECTIFS DE LA TABLE RONDE

Les objectifs de la Table ronde étaient les suivants :

a) Echange de vues sur :

- La nécessité de mettre en place un cadre législatif, administratif, fiscal et financier bien défini pour permettre l'instauration d'un climat favorable à la promotion de l'investissement local et étranger;
- Le rôle clef de l'investisseur national, et les rôles des centres nationaux de promotion de l'investissement de l'ONUDI et des institutions financières;
- L'importance de la création d'un réseau reliant les points de contacts africains chargés de la promotion de l'investissement, la Division de l'investissement industriel de l'ONUDI, les BSPI de l'ONUDI et les autres organismes concernés dans le monde entier;
- L'importance de l'adoption, au sein du réseau, d'un système uniforme de promotion des projets d'investissement industriel fondé sur l'approche de l'ONUDI à l'égard de l'identification, de la formulation, de la sélection et de la promotion de ces projets;

b) La démonstration aux participants des outils qu'emploie l'ONUDI pour la promotion de l'investissement, à savoir : le système d'information pour le tri et l'évaluation préalable des projets (PROPSPIN); le Manuel de préparation des études de faisabilité industrielle, le modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR), la base de données pour le programme de promotion des investissements, enfin le mécanisme de mise au point définitive des projets fournis par certains des BSPI de l'ONUDI;

c) Des discussions entre représentants de CPI africains, de BSPI de l'ONUDI et de banques régionales et sous-régionales sur les projets d'investissement ayant besoin d'une promotion éventuelle;

d) A la lumière de ces discussions, l'établissement d'une liste de projets se prêtant à une promotion de la part des BSPI à l'issue de la Table ronde.

#### IV. ORGANISATION DE LA TABLE RONDE

##### Lieu

La Table ronde des centres africains de promotion de l'investissement s'est tenue dans les locaux de la Foire commerciale internationale du Zimbabwe, à Bulawayo (Zimbabwe), du 7 au 9 septembre 1992.

##### Programme

Le programme est joint en annexe I.

##### Participants

La Table ronde a rassemblé un total de 71 participants représentant 20 CPI africains, 5 BSPI de l'ONUDI, la BAFD, la BADEA, la CFTC, la CEA, le Fonds de la CEDEAO, la SFI, le CCI, l'OUA, la Banque de la ZEP, la CNUCED et d'autres organismes et entrepreneurs du secteur privé (voir annexe II).

##### Allocutions liminaires

La Table ronde des CPI africains a été ouverte par M. Simon K. Moyo, ministre adjoint de l'industrie et du commerce. Dans son discours de bienvenue, dont il a donné lecture au nom du ministre, M. Christian Ushewokunze, M. Moyo a déclaré que la tenue de cette Table ronde dans le cadre de la sixième Foire panafricaine intervenait à un moment particulièrement propice car il ne peut y avoir d'échanges commerciaux sans production de biens. Les CPI africains ont un rôle capital à jouer dans l'instauration d'un nouvel ordre économique en Afrique. Il importe que leur action soit axée sur des objectifs nationaux et sous-régionaux pour qu'ils puissent agir en harmonie. Le Zimbabwe a entrepris un programme économique d'ajustement structurel dont l'objet est d'améliorer la croissance économique, l'investissement et l'emploi grâce à une libéralisation de l'économie et à une réduction progressive des contrôles. A cette fin, le gouvernement a créé le Centre d'investissement du Zimbabwe comme un service unique à l'intention des investisseurs locaux et étrangers. Le décret portant création de ce centre vient d'être soumis au parlement. Le Zimbabwe a d'autre part adhéré à l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Le ministre a remercié l'ONUDI d'avoir organisé cette Table ronde, dont les objectifs extrêmement louables vont dans l'intérêt des pays africains, il a souhaité l'entier succès des délibérations et a demandé à l'ONUDI de continuer de renforcer les CPI africains.

Le Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), S. E. l'Ambassadeur Brownson N. Dede, a accueilli les participants à la Conférence et rappelé que la coopération entre l'ONUDI et l'OUA remontait à un passé lointain. Cette collaboration a notamment été renforcée avec la création du Comité mixte des Secrétariats de l'ONUDI, de la CEA et de l'OUA pour le programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA), la conclusion d'un accord de coopération entre l'OUA et l'ONUDI et la fourniture de services communs de secrétariat à la Conférence des ministres africains. L'investissement étranger direct en Afrique diminue et plusieurs pays d'Afrique sont confrontés à une sortie nette de devises par suite du remboursement et du service de la dette ainsi que des incidences des programmes d'ajustement structurel. S. E. l'Ambassadeur Dede a évoqué l'abîme qui sépare parfois les planificateurs industriels des responsables de la mobilisation et de l'utilisation des capitaux d'investissement. Les planificateurs devraient reconnaître que les idées, les données et les projections présentées dans les plans économiques n'ont guère de sens si elles



ne peuvent prendre la forme de projets concrets réalisables. Le programme de la deuxième IDDA compte au nombre de ses principaux objectifs un renforcement de la sensibilisation au rôle capital de l'industrie pour le développement économique de l'Afrique et son accession à l'autonomie. Ceci ne peut être réalisé que si les pouvoirs publics, le secteur privé et les entrepreneurs étrangers mobilisent et engagent les capitaux nécessaires. La Table ronde constitue un instrument important pour atteindre ces objectifs, dans la mesure où elle permet d'examiner les conditions préalables à l'instauration du climat favorable à la promotion des investissements locaux et étrangers, par l'établissement de relations entre les CPI africains et le réseau de l'ONUDI, et par l'examen de projets d'investissement concrets.

Le représentant de la Bafd, M. John Abadio, a déclaré que son organisation se félicitait qu'une Table ronde des CPI d'Afrique ait été organisée et a réaffirmé que la Banque était intéressée par une collaboration avec l'OUA, la CEA et l'ONUDI pour créer un réseau de CPI africains. La Bafd a récemment créé un Groupe pour le développement du secteur privé qui est notamment chargé de mettre des moyens financiers à la disposition de l'entreprise privée. Ce groupe examine les demandes de projets dont le coût investissement total dépasse 2 millions de dollars des Etats-Unis et où la participation de la Banque serait d'au moins 100 000 dollars des Etats-Unis. Les intérêts des prêts sont fonction des taux en vigueur sur le marché international.

Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M. N. David Kamara, a réaffirmé que la CEA était décidée à collaborer avec l'OUA et l'ONUDI pour la réalisation du programme de la deuxième IDDA. Celui de la première IDDA n'a conduit qu'à de rares réalisations concrètes du fait d'un manque de moyens pour identifier, formuler et exécuter les projets industriels et d'une insuffisance des moyens et des mécanismes institutionnels pour diriger l'investissement vers l'industrie manufacturière.

Aussi le programme de la deuxième IDDA se concentre-t-il sur la mobilisation de ressources financières, la coordination des organisations intergouvernementales, les programmes nationaux et sous-régionaux, l'instauration d'un climat favorable à l'investissement industriel et l'exécution effective de projets. La Table ronde, de ce fait, constitue une solution à la réalisation de ces objectifs dans la mesure où elle favorise le renforcement des activités des CPI et la participation du secteur privé et, en particulier, des petites et moyennes entreprises.

Le représentant de l'ONUDI, M. Joseph Hebga, prenant la parole au nom du Directeur général M. Domingo L. Siazon Jr, a déclaré qu'au cours des 10 dernières années, les pays d'Afrique ont beaucoup fait pour attirer l'investissement étranger direct et qu'un grand nombre d'entre eux avaient créé des CPI dans ce but. D'autres sont en train de le faire. L'ONUDI, pour sa part, soutient activement les gouvernements africains dans les efforts qu'ils font pour attirer l'investissement étranger privé. Elle a exécuté à cet effet des programmes et des activités d'investissement industriel pour l'Afrique aux échelons national, sous-régional et régional. L'instauration d'un climat favorable à l'obtention de capitaux d'investissement étrangers, la mobilisation de ressources pour l'investissement en faveur de projets industriels particuliers de petite et moyenne envergure du secteur privé et le renforcement des établissements nationaux chargés de la promotion des investissements. L'ONUDI a d'autre part mis au point des méthodologies et des progiciels permettant des analyses de préinvestissement ainsi que d'autres activités, programmes et projets connexes de coopération technique, notamment dans le domaine de la formation nécessaire au renforcement des CPI. Elle a aussi établi des liens entre investisseurs étrangers et promoteurs africains

grâce à un réseau de 10 BSPI respectivement situés à Athènes, Cologne, Milan, Paris, Séoul, Tokyo, Vienne, Varsovie, Washington et Zürich. De nouveaux bureaux devraient prochainement s'ouvrir à Lisbonne et dans d'autres villes. L'Organisation, de plus, assure le fonctionnement de deux centres de coopération industrielle, à Moscou et Beijing. Des guides de l'investisseur dans différents pays africains ont été établis, et des présentations de pays ont été organisées par l'intermédiaire des BSPI de l'ONUDI. Afin d'assurer la promotion permanente des projets, des hauts fonctionnaires d'organismes de pays en développement spécialisés dans la promotion de l'investissement sont détachés auprès des BSPI de l'ONUDI pour des périodes allant de trois mois à trois ans. Ils y viennent en général avec un porte-feuille de projets qu'ils s'efforcent de promouvoir dans les pays où ils sont envoyés.

#### Projets d'investissement

Trente-cinq des quelque 40 profils de projets d'investissement soumis à examen par les CPI africains participants ont été retenus à l'issue d'entretiens particuliers avec des représentants des BSPI de l'ONUDI et de banques (voir annexe IV). Les profils de projets retenus seront promus par les BSPI de l'ONUDI qui, pour ces activités resteront en relation avec les CPI concernés. Un rapport sur le résultat de ces activités devrait être présenté à la deuxième Table ronde des CPI africains.

## V. CONCLUSIONS

### PREMIERE DISCUSSION

#### Conditions préalables à satisfaire pour attirer l'investissement étranger - le climat de l'investissement

- 1.1. Le flux de l'investissement étranger direct (IED) vers l'Afrique diminue depuis longtemps. Les pays africains sont conscients du fait que pour remédier à cette situation, il leur faut améliorer leur image de zone d'investissement.
- 1.2. Cela suppose d'abord la stabilité politique associée à la volonté politique d'attirer l'investissement étranger. Cette volonté politique doit être exprimée clairement et être confirmée par des politiques, des stratégies et des programmes bien définis ainsi que par une législation appropriée et des accords internationaux sur la protection de l'investissement et le transfert des capitaux et des bénéfices.
- 1.3. Les investisseurs étrangers ne doivent pas être considérés comme une menace politique ou économique, mais comme des partenaires au développement industriel qui apportent des technologies, créent des emplois, stimulent les exportations, procurent des devises et, améliorent par conséquent le bien-être économique et social.
- 1.4. A l'exception de quelques considérations particulières liées à leur statut (par exemple garantie de rapatriement des capitaux et des bénéfices), les investisseurs étrangers doivent être traités exactement comme des investisseurs locaux, lesquels par voie de conséquence, ne doivent pas être désavantagés (en matière d'incitations industrielles, par exemple).
- 1.5. Le développement et le renforcement du secteur privé est une condition préalable importante si l'on souhaite attirer des investissements étrangers. Un secteur privé développé permet en effet aux investisseurs étrangers de disposer des relations interindustrielles et de services de soutien. De son côté, l'investissement étranger stimule la croissance du secteur privé local. Dans leurs relations avec le secteur privé, les pouvoirs publics doivent faire preuve de constance, ce qui se traduit avant tout par un système juridique indépendant et des droits de propriété précis et applicables. Le secteur privé local est le fondement de tout développement industriel et l'on ne peut lui substituer entièrement l'investissement étranger.
- 1.6. La mise en place de l'infrastructure matérielle et industrielle constitue la pierre angulaire de l'amélioration de tout investissement en biens d'équipement industriels.
- 1.7. De nombreux pays d'Afrique ont adopté des programmes d'ajustement structurel pour libéraliser leur économie et éliminer les contrôles inutiles, ce qui crée un climat plus propice aux investissements étrangers directs.
- 1.8. Du fait que de nombreux pays prennent conscience de l'importance de l'investissement étranger et compte tenu du manque de dynamisme du flux d'investissements étrangers directs vers les pays en développement, l'instauration d'un climat favorable à l'obtention de tels capitaux est devenu très compétitif, et des incitations industrielles peuvent être nécessaires. Or, de telles incitations visent en général certains

objectifs, tels que la décentralisation des industries, le développement de sous-secteurs prioritaires, etc. Il faut donc en faire aussi des instruments et des compléments des programmes d'ajustement structurel.

- 1.9. L'investissement étranger augmente dans les pays dont l'économie est en expansion et bien gérée. Il importe donc que les pouvoirs publics réduisent les déficits budgétaires, maîtrisent l'inflation et adoptent des politiques monétaire, fiscale, douanière appropriées ainsi que des prix et des taux de change réalistes.
- 1.10. Les investisseurs étrangers qui souhaitent établir et exploiter des entreprises recherchent dans les pays hôtes une structure administrative efficace et rationnelle. Cela peut avoir plus d'importance encore que l'octroi d'incitations financières ou fiscales.
- 1.11. Les procédures administratives peuvent être facilitées par la mise en place de centres de promotion de l'investissement où l'investisseur trouve en un même lieu tous les services qu'il recherche. Il faut toutefois veiller à ce que ces centres soient dotés de mécanismes appropriés de coordination avec les divers services compétents et à ce qu'ils ne fassent pas double emploi avec le service unique mentionné plus haut. Le dévouement du personnel des centres d'investissement auquel il incombe de veiller à ce que tous les besoins de l'investisseur soient réellement satisfaits, que le centre soit polyvalent ou non, est toutefois de la plus haute importance.
- 1.12. En ce qui concerne la structure et la fonction des centres de promotion de l'investissement, la solution idéale serait que ces centres se présentent sous la forme d'organismes autonomes relevant de conseils d'administration composés d'une large majorité de représentants du secteur privé et d'un minimum de représentants des pouvoirs publics pour garantir qu'ils sont gérés de façon rentable comme des entreprises commerciales et que, dans la mesure du possible, ils réalisent des bénéfices. Il a toutefois été reconnu que la structure de tels centres dépend de la législation applicable et qu'ils doivent donc fonctionner dans les limites prescrites. Une des principales fonctions des centres devrait être de conseiller les gouvernements sur les politiques, les règlements et les procédures administratives, concernant notamment leur propre structure, dans l'intérêt des investisseurs locaux et étrangers avec lesquels ils sont en constante relation. Les centres devraient avoir des fonctions promotionnelles plutôt que régulatrices.

## DEUXIEME DISCUSSION

### Identification, formulation et sélection des projets

- 2.1. Le cycle d'un projet d'investissement commence par la découverte de l'entrepreneur qui a conçu un projet ou souhaite participer à un projet identifié dans le cadre d'études d'une région, d'un domaine, d'un secteur, etc. L'intéressé(e) doit avoir un minimum de ressources financières et des compétences administratives ou techniques correspondant au projet envisagé. Ses performances passées et son sérieux en affaires sont les premiers critères que considéreront tous partenaires ou bailleurs de fonds potentiels.

- 2.2. L'ébauche du projet de l'entrepreneur doit être développée de manière à fournir tous les renseignements financiers et techniques voulus et être présentée sous une forme aisément compréhensible pour les partenaires et/ou bailleurs de fonds potentiels.
- 2.3. Il serait utile que les parties concernées : CPI, banques, partenaires potentiels, BSPI, organismes bilatéraux et multilatéraux emploient toutes le même langage et la même terminologie lors de l'identification, de la formulation, de la sélection et de la promotion des projets. Une certaine uniformité dans la préparation des profils de projet ne peut en effet qu'en faciliter la promotion. Voir annexe III - Glossaire de termes utilisés dans les activités d'identification, formulation et promotion de projets d'investissement.
- 2.4. Au fil des années, l'ONUDI a mis au point pour l'établissement des profils des projets d'investissement un formulaire normalisé qui, rédigé de manière à être aisément compris des partenaires et bailleurs de fonds potentiels, fournit tous les renseignements voulus sur l'entrepreneur et le projet. Ce formulaire facilite d'autre part le tri des projets.
- 2.5. L'ONUDI a aussi mis au point pour l'examen préalable des projets d'investissement un programme informatique intitulé "Système d'information pour le tri et l'évaluation préalable des profils de projets (PROPSPIN), programme convivial qui n'exige aucune connaissance approfondie en informatique de la part de l'utilisateur. Il permet, lorsque l'on introduit des renseignements provenant du formulaire de profil de projet d'investissement, d'effectuer tous les calculs fondamentaux concernant le projet et ses divers taux de rendement : taux de rendement économique et interne, rentabilité de l'investissement et des ventes, seuil de rentabilité, période de récupération du capital investi, etc. Ce programme est conçu pour être utilisé durant la phase du cycle du projet qui en précède la promotion pour en déterminer rapidement la viabilité financière potentielle avant d'y intéresser un partenaire et éviter ainsi d'avoir à procéder à de coûteuses études de faisabilité pour les projets qui risquent de n'être jamais réalisés. Le progiciel PROPSPIN accélérerait et rationaliserait considérablement l'examen préalable des projets par les CPI.
- 2.6. Pour la phase postérieure à la promotion - donc celle où un investisseur national ou un partenaire local ou étranger potentiel ont décidé de réaliser ensemble un projet déterminé - l'ONUDI a aussi mis au point une méthode aujourd'hui acceptée pour la réalisation d'études de faisabilité approfondies (voir Manuel de préparation des études de faisabilité industrielle) ainsi qu'un autre programme informatique pour l'analyse de la faisabilité (Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité - COMFAR). Cette méthodologie pourrait être particulièrement utile aux CPI.
- 2.7. Les banques de développement et d'investissement ne s'intéressent pas à l'identification et à la formulation des projets, qui doivent être achevées avant toute demande de financement. Elles n'entreprennent leur évaluation qu'à partir d'une demande et d'une étude de faisabilité. Aussi, serait-il utile de normaliser les formulaires de demande et les études de faisabilité. Les CPI peuvent jouer un rôle considérable en aidant les entrepreneurs à présenter leurs projets sous une forme correspondant à leurs exigences et à celles des bailleurs de fonds.

- 2.8. La sélection des projets exige notamment l'obtention de renseignements fiables sur les investisseurs nationaux et les partenaires étrangers afin de s'assurer qu'il s'agit de candidats sérieux ayant les aptitudes professionnelles et techniques voulues ainsi que des antécédents fiables. On pourrait faire appel dans ce but à certaines entreprises déjà en place pour obtenir des renseignements confidentiels détaillés sur ces partenaires potentiels. Des références bancaires peuvent aussi être utiles.

### TROISIEME DISCUSSION

#### Promotion des projets

- 3.1. La promotion d'un projet auprès de partenaires étrangers potentiels peut débiter lorsqu'a été établi un profil de projet fournissant au moins le minimum de renseignements de base sur le produit, le marché cible, le coût de l'investissement, la capacité et le volume prévu des ventes, ainsi que sur l'entrepreneur national et le type de coopération étrangère recherchée. On veillera, afin qu'il puisse être procédé à un examen préalable du projet, à fournir dans la mesure du possible tous les renseignements demandés dans le formulaire de profil de projets.
- 3.2. Un formulaire de profil de projet dûment rempli, ainsi qu'un examen préalable positif facilitent la promotion de projets d'investissement et augmentent considérablement les chances de retenir l'attention de partenaires étrangers potentiels. Ils facilitent également un examen favorable du dossier par les bailleurs de fonds et les fournisseurs d'assistance technique au cas où des études complémentaires se révèlent nécessaires avant la conclusion définitive de l'accord de coentreprise et l'exécution du projet.
- 3.3. Il serait bon que les CPI mènent au départ leur campagne de promotion des investissements dans quelques pays cibles qui offrent de meilleures chances de succès. Certains CPI préfèrent de fait entreprendre la promotion de projets auprès d'investisseurs bien déterminés dans ces pays plutôt que de se lancer dans une campagne promotionnelle générale.
- 3.4. Comme l'ONUDI a déjà ouvert des bureaux du Service de promotion des investissements dans plusieurs pays (Allemagne, Autriche, Etats-Unis, France, Grèce, Italie, Japon, Pologne, République de Corée et Suisse) et en ouvre ailleurs, il serait utile de renforcer les liens entre les CPI africains et ces bureaux, ainsi que le permet l'adoption des méthodes uniformes qu'applique déjà l'ONUDI.
- 3.5. Les pays d'Afrique tireraient grand avantage d'une extension du "Programme des délégués" de l'ONUDI, en vertu duquel des fonctionnaires des CPI et d'autres institutions de promotion de l'investissement sont détachés auprès des BSPI de l'ONUDI pour des périodes allant de trois mois à trois ans pour y être formés aux techniques modernes de promotion de l'investissement et y participer avec le soutien du BSPI concerné à la promotion de projets déterminés auprès de partenaires potentiels du pays hôte. Ces délégués sont à l'origine de la promotion et de la conclusion d'un nombre considérable de projets par les BSPI. Les locaux dont dispose l'ONUDI dans les BSPI devraient à ce propos être agrandis pour accueillir davantage de délégués. Lorsque des pays ou des CPI ne peuvent détacher des délégués à leurs frais, il faudrait prévoir des fonds d'assistance technique.

- 3.6. Les visites de présentation de pays sont une bonne occasion pour ces derniers de donner une image d'eux-mêmes comme lieu d'investissement. Des résultats tangibles ne peuvent toutefois être obtenus que si les projets d'investissement sont identifiés, formulés et promus avant l'organisation de ces voyages, de façon que les représentants des pays en développement puissent examiner certains projets industriels avec les partenaires étrangers potentiels et leurs associations.
- 3.7. La base de données pour le programme de promotion de l'investissement, mise au point par l'ONUDI, constitue un instrument extrêmement utile pour promouvoir avec succès l'investissement et obtenir des ressources financières. Cette base de données se fonde sur la Classification internationale type par industrie (CITI), et contient des dossiers sur les investisseurs nationaux, les partenaires étrangers, les profils de projets et les sources de financement. Elle facilite le rapprochement des investisseurs nationaux et des partenaires potentiels selon la ventilation de la CITI. L'installation d'une telle base de données dans les CPI africains pourrait être extrêmement utile.

#### QUATRIEME DISCUSSION

##### Etudes de faisabilité et financement

- 4.1. Afin d'éviter toutes dépenses inutiles et de tirer le meilleur parti possible des études de faisabilité, il serait préférable de n'entreprendre celles-ci qu'après que les investisseurs nationaux et leurs partenaires ont passé en revue le projet dans le détail et en ont fait un examen préalable. Les études de faisabilité sont indispensables pour l'obtention d'un financement approprié. Aussi serait-il utile d'adopter, pour leur préparation, une méthode uniforme conforme au Manuel que l'ONUDI a rédigé à cet effet, et de procéder à l'évaluation du projet à l'aide du logiciel COMFAR. On pourrait aussi de cette manière faire en sorte qu'aucun domaine important ne soit omis lors de la préparation des études de faisabilité, étant donné que celles dont sont saisis les BSPI et les banques sont souvent incomplètes.
- 4.2. Les banques régionales, sous-régionales et nationales de développement disposent en général de fonds suffisants en monnaies locales et en devises pour pourvoir au financement de la plupart des projets rentables à l'exploitation et bien préparés qui satisfont à leurs critères. Plusieurs CPI africains, ainsi que de nombreux entrepreneurs ignorent l'existence de ces fonds et des conditions dans lesquelles ils sont octroyés. Les CPI feraient donc bien de s'informer de ces conditions et de les faire connaître aux investisseurs nationaux méritants.
- 4.3. La Banque africaine de développement et les banques sous-régionales disposent, en plus des fonds d'investissement, de ressources destinées à l'assistance technique qui peuvent être utilisées pour compléter les projets d'investissement dans des domaines tels que les études de faisabilité, la formation, les études de marché, etc.
- 4.4. Il serait utile, lors de l'octroi de prêts en devises étrangères à des investisseurs, d'aborder la question du risque de change. Les investisseurs nationaux répugnent à contracter des prêts extérieurs en raison des dévaluations fréquentes des monnaies africaines par rapport aux devises fortes. Jusqu'à présent, les banques n'acceptent pas de garantir les risques de change et les répercutent sur les emprunteurs. Certains gouvernements qui ont abordé le problème ont créé des fonds de

garantie des crédits pour couvrir ce type de risque en contrepartie d'une prime proportionnelle aux prêts. D'autres ont accepté le prêt en devises et en remettent l'équivalent en monnaie locale à l'investisseur national, assumant de ce fait le risque en question. Une banque sous-régionale envisage la constitution d'un fonds de réserve pour faire face aux risques de change, auquel cas ceux-ci seraient, en fin de compte, assumés par les actionnaires, c'est-à-dire les Etats membres. La question ne se pose pas dans la zone franc, où le franc CFA est lié au franc français.

## CINQUIEME DISCUSSION

### Création d'un service du réseau mondial d'investissement

- 5.1. L'ONUDI s'est doté d'un réseau unique de 10 BSPI et de 2 centres de coopération industrielle établis dans 12 pays développés ou pays en développement avancé, qui fonctionne déjà fort bien et peut subvenir aux besoins des CPI africains dans leurs activités de promotion de l'investissement. Il faudrait donc utiliser les structures en place au lieu d'envisager d'en créer de nouvelles.
- 5.2. Les CPI africains sont favorables à l'établissement d'un réseau réunissant et qui pourrait être associé, d'une part à la Division de l'investissement industriel de l'ONUDI, d'autre part au réseau des BSPI de cette Organisation. Certains considèrent même que cela est une nécessité.
- 5.3. Le réseau élargi pourrait avoir pour objectifs :
  - a) De permettre entre tous ses membres un échange général d'informations sur les conditions de l'investissement dans les pays africains membres et de renseignements sur les BSPI et les sources de financement;
  - b) De faire promouvoir des projets d'investissement par les CPI africains et par l'intermédiaire du réseau des BSPI de l'ONUDI;
  - c) De renforcer le potentiel et les capacités des CPI africains en matière d'identification, de formulation, de sélection et de promotion de projets en utilisant à cet effet les méthodes et outils de l'ONUDI, et notamment les logiciels qu'elle a mis au point.
- 5.4. La Division de l'investissement industriel de l'ONUDI est l'organe le mieux placé pour servir de centre d'échange d'informations générales entre tous les membres.
- 5.5. Eu égard à la promotion des projets, les CPI africains pourraient, étant donné le caractère confidentiel des renseignements contenus dans les profils de projets, contacter directement un ou plusieurs BSPI de l'ONUDI ou, s'ils le préfèrent, transmettre les profils de projets par l'intermédiaire de la Division du développement industriel de l'ONUDI, notamment lorsqu'un projet doit être promu par plusieurs de ces bureaux. Les BSPI concernés devraient alors être avisés et informés des progrès réalisés dans la recherche de partenaires afin d'éviter toute confusion et tout embarras, surtout si plus d'un partenaire étranger en venait à s'intéresser à un même projet.



- 5.6. Le "Service du réseau mondial d'investissement" (SRMI) devrait être institutionnalisé. Il existe des techniques modernes de recueil et de diffusion des renseignements et l'on pourrait choisir une structure appropriée. Le SRMI pourrait s'étendre à d'autres organisations telles que l'OUA, la BAFD et des institutions sous-régionales et nationales de financement.
- 5.7. Le SRMI fonctionnerait initialement de manière informelle jusqu'à ce que l'on définisse des règles de base lors de tables rondes successives. Il serait utile que ces tables rondes de CPI africains se tiennent de manière régulière, une fois par an pour commencer, puis tous les deux ans.

## VI. RECOMMANDATIONS

1. Afin d'inverser la tendance à la baisse du flux d'investissement étranger direct (IED) vers l'Afrique, les gouvernements africains devraient s'employer à donner de leurs pays respectifs une image favorable à l'investissement, notamment s'ils ont adopté de nouvelles politiques d'open market.
2. Les gouvernements africains devraient créer un climat favorable à l'IED en assurant la protection des investissements, en prévoyant des possibilités de rapatriement intégral et libre des capitaux et bénéfiques, en rationalisant les procédures administratives relatives à l'établissement d'entreprises, en fournissant une infrastructure matérielle et industrielle adéquate, en prévoyant un contingent raisonnable du personnel étranger et en adoptant des politiques monétaires et fiscales appropriées.
3. Les investisseurs locaux et étrangers devraient, dans la mesure du possible, être traités de manière identique et bénéficier des mêmes possibilités d'accès aux incitations industrielles.
4. Les incitations industrielles devraient s'intégrer aux programmes d'ajustement structurel et les compléter. Elles devraient en principe être axées sur la réalisation de grands objectifs particuliers, tels que la décentralisation des industries, le développement d'un sous-secteur prioritaire, l'utilisation de matières premières locales, etc.
5. Dans la mesure du possible, et compte tenu des spécificités de chaque pays, les centres de promotion de l'investissement devraient de préférence être des organismes autonomes placés sous la direction d'un conseil d'administration avec une large représentation du secteur privé et opérant de manière polyvalente. Ils devraient s'attacher à améliorer les conditions locales de l'investissement et leurs structures dans le cadre de leur fonction de conseiller des gouvernements pour les questions relatives à la promotion de l'investissement. Ils devraient s'efforcer, dans la mesure du possible, de procurer des recettes. Ils devraient être davantage axés sur la promotion que sur la réglementation.
6. Afin de faciliter la promotion de projets d'investissement, les CPI africains devraient adopter pour la formulation et la sélection des projets le système uniforme, à savoir la méthode et les outils qu'emploie déjà l'ONUDI, en l'occurrence les formulaires normalisés de profils de projets d'investissement, le logiciel convivial d'évaluation préliminaire des projets (PROPSPIN), le Manuel pour la préparation des études de faisabilité, le logiciel pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR), et la base de données pour les programmes de promotion des investissements.
7. Afin que des délégués africains, beaucoup plus nombreux, puissent être détachés auprès des BSPI de l'ONUDI, il faudrait trouver des moyens de développer considérablement le "Programme des délégués" de l'ONUDI.
8. Pour que des entrepreneurs, beaucoup plus nombreux, puissent bénéficier des facilités de crédits extérieures des banques nationales de développement ainsi que des banques régionales et sous-régionales, les gouvernements africains et les CPI devraient s'attaquer au problème du risque de change.
9. Il faudrait créer un réseau de promotion de l'investissement qui regrouperait les CPI africains, le Réseau mondial de l'ONUDI (DII et BSPI) et les autres organismes intéressés, notamment l'OUA, la BAfD et les institutions de financement. Ce réseau devrait être institutionnalisé. La Division de l'investissement industriel de l'ONUDI devrait jouer le rôle de centre

d'échange d'informations générales intéressant les membres. Les CPI africains devraient promouvoir directement les projets d'investissement et tenir informés les BSPI de l'ONUDI et la DII. Le réseau devrait commencer à fonctionner de manière informelle, en attendant que soient définies ses règles de fonctionnement dans le cadre de tables rondes successives des CPI africains.

10. L'ONUDI devrait revoir son Manuel sur les centres de promotion de l'investissement et en publier une nouvelle version.

11. L'ONUDI devrait établir, en vue de le distribuer, un répertoire des CPI africains et des BSPI indiquant leurs objectifs, leurs fonctions et les services qu'ils fournissent.

12. L'ONUDI devrait poursuivre ses travaux concernant la rédaction d'une note de synthèse sur ses Guides de l'investisseur dans les pays d'Afrique, en collaboration avec les CPI africains. Ces guides devraient être mis à jour périodiquement.

13. Il faudrait chercher des moyens permettant à l'ONUDI de fournir une assistance technique en vue du renforcement du potentiel et des capacités des CPI africains en matière d'identification, de formulation, de sélection, de promotion et de suivi des projets.

14. La Table ronde des CPI africains devrait se tenir régulièrement et la prochaine réunion avoir lieu si possible dans un an environ.

ANNEXE I

TABLE RONDE DES CENTRES AFRICAINS DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT  
7-9 SEPTEMBRE 1992, BULAWAYO (ZIMBABWE)

PROGRAMME

Lundi 7 septembre 1992

9 heures Allocutions de bienvenue

L'Honorable Ministre adjoint, M. Simon K. Moyo,  
Ministère de l'industrie et du commerce du Zimbabwe  
Son Excellence l'Ambassadeur N.B. Dede,  
Secrétaire général adjoint, OUA  
M. John Ababio,  
Chef, Groupe du développement du secteur privé, BAFD  
M. N.D. Kamara,  
Spécialiste du développement industriel, CEA  
M. Joseph Hebga,  
Chef, Groupe de l'Afrique, DII, ONUDI

10 heures Pause café

10 h 30 Première discussion - Promotion du pays  
(Conditions préalables à satisfaire pour attirer l'investissement étranger : le climat de l'investissement)

Déclarations liminaires

M. C. Guillemin, Directeur, BSPI Paris  
M. C. Bhadain, Directeur MEDIA, Maurice  
M. N. Ncube, Centre d'investissements du Zimbabwe  
M. O.A. Ajayi, Conseiller, CFTC

Débat général

12 h 30 Déjeuner

14 heures Deuxième discussion - Identification, formulation et sélection des projets

Déclarations liminaires

Mme Monica Carcò, Responsable pour l'Afrique, OSPI, Milan  
M. H. Ly, Directeur général, SONEPI, Sénégal  
M. John Ababio, Chef, Groupe du développement du secteur privé  
M. M.Z. Njolwa, Directeur des opérations, Banque de la ZEP

Débat général

16 heures Pause café

16 h 30 Présentation du logiciel COMFAR

Mardi 8 septembre 1992

9 heures Troisième discussion - Promotion des projets (conditions à satisfaire pour la promotion des projets d'investissement)

Déclarations liminaires

M. W. Garrett Boyd, Directeur, OSPI Washington  
M. A.L.T. Asmani, Directeur de la recherche et de la planification,  
CPI de Tanzanie  
M. A. Saeed, entrepreneur africain privé, Soudan  
M. Hans Blohm, Vice-Président, EDESA, Suisse  
M. J. Ogola, délégué du Kenya, OSPI Zurich

10 h 30 Pause café

Poursuite du débat

12 h 30 Déjeuner

14 heures Quatrième discussion - Etudes de faisabilité et financement

Déclarations liminaires

M. T. Izumi, Chef, BSPI Tokyo  
Mme N.A. Ketevi, CTI, Togo  
M.K. Williams, Executive Vice-President Europe, Dun & Bradstreet  
International  
M. Yahia M. Mahmoud, Conseiller du Directeur général, BADEA  
M. E.Y. Amaizo, Service des études de faisabilité, ONUDI

Débat général

16 heures Pause café

16 h 30 Présentation de logiciels de l'ONUDI - base de données pour le  
Programme de promotion des investissements et PROPSPIN

Mercredi 9 septembre 1992

9 heures Cinquième discussion - Création de réseaux (CPI africains,  
DII-ONUDI, OSPI/ONUDI)

Déclarations liminaires

M. M.O. Abdelmoneim, Conseiller hors classe en matière  
d'investissement, DII, ONUDI  
M. I. Beidari, Directeur général, FIFPMEN, Niger

Débat général

10 h 30 Pause café

Poursuite du débat

12 h 30 Séance de clôture

14 heures Cérémonie d'ouverture officielle de la sixième Foire panafricaine

Entretiens bilatéraux entre les CPI et diverses parties intéressées  
sur certains projets d'investissement

Animatrice : Mme Thérèse Belot, Consultante de l'ONUDI

ANNEXE II

TABLE RONDE DES CENTRES AFRICAINS DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT  
7-9 SEPTEMBRE 1992, BULAWAYO (ZIMBABWE)

A. CPI AFRICAINS

LISTE DES PARTICIPANTS

1. ANGOLA

M. Carlos Morias da Costa  
Evaluation Dept, Office for Foreign Investment  
Cerqueira Lukoky N° 25 - 9 Andar,  
Caixa Postal 6862, Luanda  
Tél : 392620  
Télécopieur : (244-2) 393351

2. CONGO

M. Mayindou Theophile  
Directeur du suivi et l'évaluation des projets  
Direction générale de l'entreprise, B.P. 211 Brazzaville  
Tél : 83-15-02

3. ETHIOPIE

M. Wudeneh Assibe  
Ministère de l'industrie  
B.P. 704, Addis-Abeba  
Tél : 152961  
Télécopieur : 00251 151 5411

4. GABON

M. Georges N. Bekale  
Conseiller d'entreprise, PROMOGABON  
B.P. 3939/3051, Libreville  
Tél : (00241) 743116/743117  
Télécopieur : 00241 747153

5. GAMBIE

M. Sako Mboge  
Division Chief-Investment Promotion Division,  
National Investment Board, Private Mail Bag, Banjul  
Tél : 220 28332  
Télécopieur : 220 29220

6. GUINEE

Mme Fatoumata Camara  
Directrice générale, Centre de création et de développement des  
entreprises, B.P. 197, Conakry  
Tél : 00224 44 18 30  
Télécopieur : 00224 44 39 90

7. KENYA

M. Francis Oyugi  
Finance & Administration Manager  
Investment Promotion Centre, P.O. Box 55704, Nairobi  
Tél : 221401  
Télécopieur : 254 2 336663

8. **LESOTHO**  
M. Petlane  
Director, Lesotho Investment Promotion Centre  
Private Bag A96, Maseru 100  
Tél : 00266-312021  
Télécopieur : 00266-310038
9. **MADAGASCAR**  
M. Raelina Bruno  
Chambre de commerce  
Antananarivo  
Madagascar
10. **MALI**  
M. Mohamed Simpara  
Directeur général, CAPES, B.P. 1980 Bamako  
Tél : 00223 22 2259
11. **MAURICE**  
M. C. Bhadain  
Director, Mauritius Export Development and Investment Agency (MEDIA)  
2nd Floor, Jamalacs Building  
Old Council Str., Box 1184, Port Louis  
Tél : 0230 208 750  
Télécopieur : 0230 208 5965
12. **MOZAMBIQUE**  
M. A.B. Sumburane  
Director, Office for Foreign Investment Promotion (GPIE),  
Av. 25 de Setembro N° 2049  
C.P. 4635 Maputo  
Tél : 002581 422456  
Télécopieur : 002581 422459
13. M. L.S. Sambo, GPIE
14. M. N.A. Maposse, GPIE
15. **NAMIBIE**  
M. Augustinus Katiti  
Investment Centre, Private Bag 13340  
Windhoek (Namibie)  
Tél : (061) 2892411  
Télécopieur : (061) 220278
16. **NIGER**  
M. Ibrahim Beidari  
Directeur général, Fonds d'intervention en faveur des petites et moyennes  
entreprises du Niger, B.P. 252, Niamey  
Tél : 73 20 98
17. **NIGERIA**  
M. S.O. Durojaiye  
Assistant Chief Industrial Officer, Industrial Development Coordination  
Department, Federal Ministry of Industry and Technology (F.M.I.T.),  
P.M.B. 85, Garki, Abuja  
Tél : 234 9 2341721  
Télécopieur : 234 9 2341919

18. **M. M.I. Jimeta, Director, F.M.I.F.**
19. **UGANDA**  
Mme E. Ssemwanga  
Client Services Manager, Uganda Investment Authority  
Crest House, 2. floor, Box 7418, Kampala  
Tél : 00256 41 234105  
Télécopieur : 00256 41 242903
20. **SENEGAL**  
M. H. Ly  
Directeur général, Société nationale d'études et de promotion  
industrielle (SONEPI), B.P. 100, Dakar  
Tél : 00221 255180  
Télécopieur : 00221 246565
21. **TANZANIE**  
M. Albano L. T. Asmani  
Acting Director of Research & Planning  
Tanzania Investment Promotion Centre  
P.O. Box 938  
Dar es-Salaam (Tanzanie)
22. **M. Benjamin K. Mwanga, IPC**
23. **TOGO**  
Mme N.A. Ketevi  
Centre togolais de promotion des investissements (CTI)  
B.P. 3250 Lomé  
Tél : 228-21 35 92  
Télécopieur : 228 27 52 31
24. **ZIMBABWE**  
M. N. Ncube  
Acting Director, Zimbabwe Investment Centre, UDC Centre,  
Box 4775 Harare
- B. **BUREAUX DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DE L'ONUUDI**
25. **SPI Milan**  
Mme Monica Carcò  
Programme pour l'Afrique et l'Europe de l'Est  
Troisième étage, Corso Magenta 59, I-20123 Milan (Italie)  
Tél : 4815522  
Télécopieur : 4985925
26. **SPI Paris**  
M. Christophe Guillemin  
Chef du Service, 118 rue de Vaugirard,  
F-75006 Paris (France)  
Tél : 44393434  
Télécopieur : 45487255
27. **SPI Tokyo**  
M. Takeshi Izumi  
Chef du Service, Shin-Aoyama Building, East-1009 1-1-1,  
Minamiaoyama, Minatoku, Tokyo (Japon)  
Tél : 34029341  
Télécopieur : 34029384



28. **SPI Washington D.C.**  
M. Garrett Boyd  
Chef du Service, 1660 L Street Suite 215  
N.W., Washington D.C. 20036 (Etats-Unis d'Amérique)  
Tél : 202-6595165  
Télécopieur : 202-6595165

29. **SPI Zurich**  
M. Joshua Ogola  
Délégué du CPI du Kenya auprès du BSPI de Zurich  
Loewenstrasse 1, CH-8001 Zurich (Suisse)  
Tél : 2212320  
Télécopieur : 2114180

**C. ORGANISATIONS REGIONALES ET SOUS-REGIONALES AFRICAINES**

30. **M. Mawuli John Ababio**  
Banque africaine du développement  
B.P. 1387 Abidjan  
01 B.P. 1387 Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)  
Tél : 20444  
Télécopieur : 00225 20 49 64

31. **M. Yahia M. Mahmoud**  
Conseiller du Directeur général, Banque arabe pour le développement  
économique en Afrique (BADEA)  
Box 2640 Khartoum (Soudan)  
Tél : 73646

32. **M. Sayed Hussein Ahmed, Chef, Division des programmes, BADEA**

33. **M. N.D. Kamara**  
Spécialiste du développement industriel  
Commission économique pour l'Afrique (CEA)  
Division de l'industrie et des établissements humains  
B.P. 3001, Addis-Abeba (Ethiopie)  
Tél : 2511 51 72 00  
Télécopieur : 002511 51 44 16

34. **M. John Woods**  
Chef, Division des projets, Fonds de la CEDEAO  
B.P. 2704, Boulevard du 13 janvier, Lomé (Togo)  
Tél : 21 68 64 ext. 228  
Télécopieur : 228 21 86 84

35. **M. M.M.Z. Njolwa**  
Director of Operations, PTA Bank  
B.P. 1750, Bujumbura (Burundi)  
Tél : 224966  
Télécopieur : 224983

36. **M. Stocker O. Hara**  
Trade & Investment Officer,  
SADCC Regional Business Council  
Private Bag 132, Gaborone (Botswana)  
Tél : 353944/353932  
Télécopieur : 353993

37. S. E. l'Ambassadeur N.B. Dede  
Secrétaire général adjoint  
Organisation de l'unité africaine  
B.P. 3243, Addis-Abeba (Ethiopie)  
Tél : 517700  
Télécopieur : 00251 151 2627
  38. M. Mohamed El Moctar Bal  
Organisation de l'unité africaine  
Chef de la Division de la coopération afro-arabe
  39. Mme Nina Bah Barry  
Organisation de l'unité africaine  
Coordonnatrice/Division de la coopération afro-arabe
  40. M. Frederick Yao Alipui, OUA
  41. M. Abdelrahim Dirar, OUA
  42. M. Desmond T. Orjiako, OUA
  43. M. Etim Bassey Akpan, EDECO Dept, OUA
  44. M. Herbert M.A. Onitiri, PNUD/OUA (Ethiopie)
- D. AUTRES PARTICIPANTS
45. M. Olugbenro A. Ajayi  
Advisor, Industrial Promotion  
Commonwealth Fund for Technical Cooperation (CFTC)  
Marlborough House, Pall Mall, Londres SW1Y 5HX (Angleterre)  
Tél : 071 839 3411  
Télécopieur : 071 930 0827
  46. M. Keith Williams  
Executive Vice-President Europe, Dun & Bradstreet Int,  
Holmers Farm Way, High Wycombe, Bucks HP12 4UL (Angleterre)  
Tél : 44 494 422 2162  
Télécopieur : 44 494 422 260
  47. M. et Mme Marais, Dun & Bradstreet Int.
  48. M. Hans Blohm  
Vice-Président, Economic Development for Equatorial and Southern Africa  
(EDESA), Kreuzstrasse 26,  
Postfach 8034 Zurich (Suisse)  
Tél : 411-252 1895  
Télécopieur : 411 252 4745
  49. M. Douglas T. Munatsi  
Représentant régional p.i.  
Société financière internationale  
P.O.B 2960, CABS Centre-11 floor  
Jason Moyo Rd, Harare (Zimbabwe)  
Tél : 729611  
Télécopieur : 708659

50. M. Hendrick Roelofsen  
Conseiller en promotion commerciale (hors classe)  
Centre du commerce international (CCI)  
Bureau pour l'Afrique, Division de la coopération technique  
54-56 rue de Montbrillant CH-1202, Genève (Suisse)  
Tél : 022 730 01 11  
Télécopieur : 41-22 733 44 39
51. M. Hironobu Kamei  
Director, Japan External Trade Organization (JETRO)  
P.O. Box 4454, Harare  
Tél : 791116/7  
Télécopieur : 708376
52. M. Ernest Sando, Trade Promotion Executive, JETRO
53. M. Salisu Ahmed Ingawa  
Nigerian Export Promotion Council  
Kumba Street, Wuse  
PMB 133, Abuja  
(Nigéria)
54. M. Fataki Liondjo  
CNUCED  
Palais des Nations - 1211 Genève  
(Suisse)
55. M. Said Guehria, CNUCED
56. M. Solomon Luvai  
URTNA-PEC  
P.O. Box 50518  
Nairobi  
(Kenya)
57. M. Peter Haggai Omondi  
Conseiller technique principal  
CNUCED  
P.O. Box 4775, Harare (Zimbabwe)
58. M. Abdel Rahim Saeed  
P.O. Box 427  
Khartoum (Soudan)
59. M. Grasiano Nyaguse  
Ministry of Finance  
Chief Economist - Investment  
P Bag 7705, Causeway, Harare (Zimbabwe)
60. M. Andrew Simba Rambo  
Senior Administration Secretary  
Ministry of Industry & Commerce  
P Bag 7708, Causeway, Harare (Zimbabwe)
61. M. Paul Samakande  
Canada CAPSSA  
Deputy Director  
P.O. Box 5694, Harare (Zimbabwe)

62. M. Martin G.V. Mataranyika  
T.S.D Engineering  
P.O. Box 976, Gweru (Zimbabwe)
63. M. Ramesh Keshan  
Director  
Keshan Industries (Pvt) Ltd  
P.O. Box 33, Gweru (Zimbabwe)
64. M. Barry Thomas Woodcock  
RCK Associates  
P.O. Box 646, Gweru (Zimbabwe)
65. M. Wellington Wilbert Ncube  
Masukume Associates Design Consultants  
P.O. Box 6149, Morningside, Bulawayo (Zimbabwe)
66. Mme G. Vignau  
168-172 Bd de Verdun, 92400 Courbevoie  
Tél : 49-04-59-42  
Télécopieur : 49-04-59-01

E. PERSONNEL DU SIEGE DE L'ONUDI

67. M. Abdelmoneim, Conseiller hors classe en matière d'investissement
68. M. J.A. Hebga, Chef, Groupe de l'Afrique
69. M. Thomas Abela, Spécialiste du développement industriel, Groupe de l'Afrique
70. M. Yves Amaizo, Spécialiste du développement industriel, Service des études de faisabilité
71. M. Arilo Ove Hauge, Administrateur auxiliaire de l'ONUDI à Harare (Zimbabwe)
72. Mme Victoria Godsaye-Simpson, Secrétaire
73. Mme Thérèse Belot, Consultante de l'ONUDI  
B.P. 300  
A-1400 Vienne (Autriche)  
Tél : 21131 4811  
Télex : 135612 uno a  
Télécopieur : 43-1 230 8260

### ANNEXE III

#### A. GLOSSAIRE DE TERMES UTILISES DANS LES ACTIVITES D'IDENTIFICATION, FORMULATION ET PROMOTION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT

##### I. Projet d'investissement industriel :

Proposition d'investissement pour la création d'une nouvelle installation de production, ou pour l'expansion, la modernisation ou la relance d'une installation existante, dont la réalisation implique l'apport de ressources étrangères pouvant comporter un financement sous forme de prise de participation, prêts, crédits classiques ou autres, la mise à disposition d'experts en technologie ou en gestion, la fourniture de biens ou de technologies (licences), la formation, l'accès à des marchés, etc.,

##### II. Investisseur national :

Personne physique ou morale, dans un pays en développement, qui entreprend à ses risques de rechercher les ressources étrangères nécessaires à l'exécution de son projet et qui est prête à les obtenir grâce à une coopération en affaires.

##### III. Partenaire étranger :

Entreprise ou toute autre entité prête à fournir, grâce à une coopération en affaires, les ressources étrangères requises pour l'exécution d'un projet d'investissement, ou à réaliser ce projet avec l'investisseur national.

##### IV. Les sept phases d'un projet d'investissement industriel :

1. Identification : Détermination des possibilités potentielles d'activités viables de transformation, de fabrication et de services adaptées à la dotation en ressources ou à l'avantage comparatif d'un pays en développement donné, par exemple : mise en boîte de pulpe et de jus de fruits tropicaux dans un pays qui en dispose en abondance. Un projet peut être identifié par un entrepreneur local, mais peut aussi se dégager d'une étude d'opportunité établie par des consultants ou par un département ministériel, par exemple le Ministère du plan. Pour que le Programme d'investissements industriels de l'ONUDI accepte un projet pour promotion, il faut qu'il y ait un investisseur national possédant les ressources et l'expérience nécessaires pour agir comme partenaire local, ou partie à un accord, dans une entreprise. Un projet peut avoir trait à la création d'une nouvelle installation de production, ou bien à l'expansion, la modernisation ou la relance d'une installation existante.

2. Formulation : Définition d'une idée de projet de manière suffisamment détaillée pour permettre de décider s'il est justifié d'engager des dépenses dans la préparation de nouvelles études, et pour identifier les questions qui doivent être résolues avant toute décision d'investissement pour l'exécution du projet.

3. Promotion : Combinaison de toutes les activités des auteurs du projet et des investisseurs nationaux, ou des personnes physiques ou morales agissant en leur nom, pour :

a) Identifier des fournisseurs des ressources nécessaires à l'exécution du projet;

b) Susciter l'intérêt de ces fournisseurs à l'égard du projet spécifique en promotion;

c) Aider l'investisseur national à entrer en contact avec ces fournisseurs, à négocier et à conclure un accord avec eux.

4. Préparation : Achèvement des études de préinvestissement menées conjointement par le partenaire étranger et l'investisseur national en vue de montrer que le projet considéré répond aux conditions suivantes :

a) Il est en accord avec les objectifs de développement et les priorités immédiates du pays;

b) Il est techniquement bien fondé et représente la meilleure option possible, compte tenu des contraintes existantes;

c) Il est économiquement et financièrement viable et acceptable du point de vue politique et social;

d) Il satisfait aux critères d'investissement de l'investisseur national et du partenaire étranger.

Ces études doivent aussi contenir des estimations suffisamment précises des coûts et revenus - et de leurs calendriers - pour que des décisions puissent être prises quant à la structure financière la plus appropriée pour le projet.

5. Evaluation : Analyse critique d'études de préinvestissement pour tester la validité des hypothèses sur lesquelles reposent leurs conclusions. Cette évaluation est la prérogative des financiers; son objet essentiel est de déterminer si les extrants générés par un projet justifieront les ressources investies.

6. Exécution : Ensemble des activités menées entre la décision d'exécuter le projet et le début de la production de biens ou services marchands. Ce stade comporte la construction ou l'adaptation d'installations industrielles, l'achat, le montage et les essais de matériel, le recrutement et la formation de personnel, la prise de mesures pour le marketing et la distribution de produits et la production en présérie pour s'assurer que la quantité et la qualité des produits sont conformes aux plans. La décision d'exécuter un projet et les activités qui s'ensuivent sont la responsabilité des partenaires, qui partageront les risques et les profits de l'entreprise.

7. Opérations : Phase commençant avec la production de biens ou services marchands.

L'ONUDI peut fournir une assistance technique au cours de n'importe quelle des phases énumérées ci-dessus, si elle reçoit et approuve une demande à cet effet.

V. Système d'information pour le tri et l'évaluation préalable des profils de projets (PROPSIN) :

Progiciel, élaboré par l'ONUDI, qui permet à l'utilisateur de préparer rapidement des profils vérifiables des caractéristiques techniques et financières d'un projet d'investissement industriel et d'analyser les effets de la modification de certains paramètres.

VI. Profil de projet d'investissement industriel :

Instrument utilisé par le Programme d'investissements industriels pour identifier et formuler un projet d'investissement, en vue de sa sélection et de sa promotion.

VII. Un projet d'investissement est prêt pour promotion :

Quand le profil a été analysé par l'ONUDI pour s'assurer que l'on dispose d'informations suffisantes et vérifiées sur : i) le projet d'investissement lui-même et l'investisseur national, pour juger s'il est bien fondé; ii) les ressources étrangères que l'investisseur national pourra obtenir de ses partenaires étrangers.

VIII. Un projet d'investissement est en promotion :

Quand le Programme d'investissements industriels, après avoir choisi une ou plusieurs entreprises étrangères qui pourraient devenir des fournisseurs des ressources étrangères requises, envoie le Profil à ces entreprises et leur fournit toutes les données additionnelles qu'elles peuvent souhaiter au sujet de l'investisseur national et du climat de l'investissement dans le pays en développement considéré, ainsi que sur le projet d'investissement, en vue d'établir des contacts entre ces entreprises et l'investisseur national.

IX. Un projet d'investissement est en négociation :

Quand un partenaire étranger éventuel, ayant manifesté son intérêt dans une coopération en affaires pour exécuter le projet, est entré en contact direct avec l'investisseur national pour poursuivre les négociations. Au début de ces négociations, l'investisseur national et le partenaire étranger peuvent signer une "lettre d'intention", afin de confirmer officiellement leur intérêt mutuel dans la poursuite des études et des négociations. Ces lettres d'intention sont souvent signées au cours des réunions de promotion des investissements organisées par le Programme d'investissements industriels de l'ONUDI. (Quand un projet est en négociation, le Programme d'investissements industriels et d'autres divisions de l'ONUDI peuvent fournir une assistance technique, en vue de faciliter ces négociations, si on leur en fait la demande et après avoir obtenu les crédits nécessaires. Cette assistance peut comporter la réalisation d'études de préinvestissement.)

X. Le Programme d'investissements industriels classe les projets d'investissement comme suit :

1. Catégorie A : Quand le projet est prêt pour passer à la phase de promotion ainsi qu'elle est définie au paragraphe VII ci-dessus. Un projet de la catégorie A a un investisseur national sérieux, possédant une expérience antérieure dans la même activité industrielle ou une activité analogue, et son passé d'homme d'affaires est tel qu'il puisse être considéré comme un partenaire "satisfaisant" par le partenaire étranger qui pourrait être intéressé par une coopération en affaires pour exécuter le projet d'investissement présenté par l'investisseur national. Les renseignements fournis dans le Profil au sujet du projet et de l'investisseur national ont été vérifiés par le Siège de l'ONUDI ou ont été réunis par des consultants de cette Organisation. Le projet d'investissement lui-même est considéré comme étant techniquement et commercialement bien fondé. Un élément positif additionnel des projets de la catégorie A est la possibilité d'exportation et l'utilisation de ressources locales. Les informations concernant le projet sont normalement suffisantes pour être traitées par PROPSPIN.

2. Catégorie B : Quand le projet ou l'idée de projet dispose d'un investisseur national, mais des enquêtes ou vérifications complémentaires sont nécessaires avant que le projet puisse être classé dans la catégorie A, c'est-à-dire être "prêt pour promotion".

3. Catégorie C : Quand le projet en est encore au stade de la conception, mais il existe une ou plusieurs raisons de penser qu'il a une bonne chance de devenir un projet de la catégorie B ou de la catégorie A.

XI. La promotion d'un projet d'investissement est achevée :

Quand le partenaire étranger ou l'investisseur national ont fait savoir au Programme d'investissements industriels de l'ONUDI qu'ils avaient signé un accord de coopération pour terminer la préparation du projet ou pour l'exécuter.

XII. Un projet d'investissement est en cours d'exécution :

Quand l'engagement des ressources financières et autres nécessaires pour rendre le projet opérationnel a commencé.

XIII. Un projet d'investissement est opérationnel :

Quand l'installation industrielle qui est l'objet même du projet est entrée en production.



ANNEXE IV

TABLE RONDE DES CENTRES AFRICAINS DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT  
7-9 SEPTEMBRE 1992, BULAWAYO (ZIMBABWE)

LISTE DES PROJETS

PAYS	CATEGORIE*	TITRE DU PROJET	NUMERO DE PROJET
1. <u>Angola</u>	A	Angola Stove Ltd.	ANG/016/V/92-09
2. <u>Congo</u>	C	Implantation d'une savonnerie semi-industrielle dans la zone rurale Nganga-Lingolo à 20 km au Sud de Brazzaville	PRC/038/V/92-10
3. <u>Congo</u>	C	Distillerie d'alcool	PRC/039/V/92-10
4. <u>Congo</u>	C	Imprimerie I.A.D. (Industrie africaine du disque)	PRC/040/V/92-10
5. <u>Ethiopie</u>	B	Briquetterie	ETH/021/V/92-09
6. <u>Ethiopie</u>	A	Fabrique de tuyauterie et accessoires en PVC	ETH/022/V/92-09
7. <u>Ethiopie</u>	A	Nouvelle fabrique de couvertures	ETH/023/V/92-09
8. <u>Ethiopie</u>	A	Usine de traitement humide du maïs	ETH/024/V/92-09
9. <u>Gabon</u>	B	Fabrication de boîtes d'emballages d'oeufs	GAB/017/V/92-10
10. <u>Gabon</u>	B	Unité de fabrication de margarine	GAB/018/V/92-10
11. <u>Gambie</u>	C	Confection	GAM/015/V/89-02
12. <u>Gambie</u>	C	Exploitation et transformation de sables de plage	GAM/024/V/89-02
13. <u>Ghana</u>	B	Fabrique de meubles et de bois moulés	GHA/067/V/92-09
14. <u>Ghana</u>	B	Amidonnerie	GHA/068/V/92-09
15. <u>Ghana</u>	B	Usine d'extrusion de l'aluminium	GHA/069/V/92-09
16. <u>Guinée</u>	A	Société de Gari - Faranah	GUI/058/V/92-11
17. <u>Guinée</u>	A	Fabrique de craies coniques	GUI/059/V/92-11
18. <u>Lesotho</u>	B	Laine minérale du Lesotho	LES/065/V/92-09

- \* Catégorie A - Formulaire de profil de projet dûment rempli  
" B - Formulaire de profil de projet incomplet  
" C - Idée de projet seulement.

19.	<u>Lesotho</u>	B	Projet de couvertures	LES/066/V/92-09
20.	<u>Mali</u>	A	Unité de fabrication de produits en ouate	MLI/048/V/92-10
21.	<u>Mali</u>	B	Usine de laminage à froid	MLI/049/V/92-10
22.	<u>Mali</u>	B	Fabrique de nattes en polypropylène (plastiques)	MLI/050/V/92-10
23.	<u>Maurice</u>	C	Fabrique de moules	MAR/055/V/89-10
24.	<u>Maurice</u>	C	Fabrique de levure de boulanger et pour fourrages	MAR/060/V/89-10
25.	<u>Niger</u>	B	Projet de mise en bouteille de l'eau minérale au Niger	NER/026/V/92-10
26.	<u>Niger</u>	C	Projet de création d'un atelier de confection "AZEL"	NER/027/V/92-10
27.	<u>Nigéria</u>	A	Fabrique de récipients en plastique	NIR/516/V/92-09
28.	<u>Nigéria</u>	C	Calabar Cement Company Limited	NIR/517/V/92-09
29.	<u>Nigéria</u>	C	Expansion d'unités de production par rééquipement peintures d'intérieur	NIR/518/V/92-09
30.	<u>Ouganda</u>	C	Nagongera Millers Farmers Ltd.	UGA/063/V/92-09
31.	<u>Ouganda</u>	A	Kab Industries Ltd.	UGA/064/V/92-09
32.	<u>Ouganda</u>	B	Ziwa Horticultural Exporters Ltd. Asparagus et fougères pour exportation	UGA/065/V/92-09
33.	<u>Sénégal</u>	A	Projet de fabrication de double concentré de tomates et de transformation de légumes	SEN/077/V/89-01
34.	<u>Sénégal</u>	C	Projet de création d'une unité de transformation de <u>kinkelibah</u> et autres plantes assimilées au Sénégal	SEN/078/V/89-01
35.	<u>Sénégal</u>	A	Projet de micro-ensachage de produits de grande consommation	SEN/079/V/89-11

**ANNEXE V**

**REPERTOIRE DES BUREAUX  
DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DE L'ONU**

**ALLEMAGNE**

Chef du Service :  
M. Ulrich WEBER

ONU - BUREAU DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS  
Unter Sachsenhausen 10-26  
B.P. 102065  
D-5000 Cologne 1  
Téléphone : (060 0221) 12 04 51  
Télex : 17221349 UN KOELN  
Télécopieur : 12 04 56

**AUTRICHE**

Chef du Service :  
M. Alfred MAYER

ONU - BUREAU DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS  
Bureau D2006  
Centre international de Vienne  
B.P. 400  
A-1400 Vienne  
Téléphone : 21131 3943  
Télex : 135612 UNO A  
Télécopieur : 237286

**ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Chef du Service :  
M. Wayland Garret BOYD

ONU - BUREAU DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS  
Suite 800  
1050 17th Street, N.W.  
Washington D.C. 20036  
Etats-Unis d'Amérique  
Téléphone : 6595165  
Télex : 3730475 IPS WSH  
Télécopieur : 6597674

**FRANCE**

Chef du Service :  
M. C. GUILLEMIN

ONU - BUREAU DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS  
118, rue de Vaugirard  
F-75006 Paris  
Téléphone : (00331) 44393434  
Télex : 203 503 ONU PR F  
Télécopieur : 45487255

**GRECE**

Chef du Service :  
M. Asimakis FOTILAS

ONU - BUREAU DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS  
7, Stadiou Street, 7th Floor  
Syntagma  
105 62 Athènes  
Téléphone : 3248319, 3248367  
Télex : 219416 UNID GR  
Télécopieur : 3248778

**ITALIE**

**Chef du Service :**  
**M. Sergio ZAMPETTI**

**ONUDI - BUREAU DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**  
Troisième étage  
Corso Magenta 59  
I-20123 Milan  
Téléphone : (02) 4815522  
Télex : 353336 UNIDO I  
Télécopieur : 4985925

**JAPON**

**Chef du Service :**  
**M. Takeshi IZUMI**

**ONUDI - BUREAU DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**  
Shin-Aoyama Building, East-1009  
1-1-1, Minamiaoyama, Minatoku  
Tokyo  
Téléphone : (90081) 3402 9341  
Télex : 2425528 UNIDO J  
Télécopieur : 34029384

**POLOGNE**

**Chef de Service :**  
**M. Krzysztof LOTH**

**ONUDI - BUREAU DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**  
Aleje Niepodleglosci 186  
00608 Varsovie  
Adresse postale  
Skr. Poczt. 1, Varsovie 12  
Téléphone : 259467, 259186  
Télex : 81 79 16 UNIDO PL  
Télécopieur : 258970/3912772

**REPUBLIQUE DE COREE**

**Chef de service :**  
**M. Jung Rin BAE**

**ONUDI - BUREAU DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**  
The Teacher's Pension Fund Building  
11th Floor  
27-2, Yoido-Dong  
Yungdgpo-ku  
Séoul  
Téléphone : 7857074, 7857075  
Télex : k28407 UNIDO  
Télécopieur : 7820689

**SUISSE**

**Chef du Service :**  
**M. Franz X. STIRNIMANN**

**ONUDI - BUREAU DU SERVICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS**  
Loewenstrasse 1  
CH-8001 Zurich  
Téléphone : (01) 2212320  
Télex : 814456 UNIT CH  
Télécopieur : 2114180